

Le patois à la radio

Autor(en): **Montandon, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **82 (1955)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-229402>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le patois à la radio

L'émission du 20 novembre était consacrée au patois fribourgeois :

— Un enregistrement du Père Théodose, comportant un reportage en patois gruvérin par M. Henri Clément, de Fribourg, de la Fête cantonale fribourgeoise de gymnastique (pupilles) tenue cet été à Treyvaux ; avec une interview de M. le conseiller d'Etat Maxime Quartenoud sur le sport dans nos campagnes, et une autre de M. le député Kolly, d'Essert, sur la lutte que mène le paysan pour son existence.

L'émission du 4 décembre était fribourgeoise, elle aussi :

— Quelques mots sur la Bénichon, par Mme Alodie Eltschinger, de Fribourg, en parler de la Sarine ;

— *La mothêla et le vierdza* (la belette et l'écureuil), de Louis Bornet, fable dite en parler gruvérin par M. Louis Dévaud, de Fribourg ;

— Souvenirs du vieux temps, en parler broyard, par M. Isidore Brasey, doyen de Font ;

— Interview de M. le curé Paul Chollet, de Grandvillard, par M. Clément.

* * *

Le 11 novembre, dans un communiqué spécial, M. F.-L. Blanc a annoncé la création d'un Prix de l'auditeur en faveur de notre Concours ; nombreux seront, espérons-le, ceux qui par une obole, même modeste, voudront ainsi contribuer à la récompense des lauréats patoisants.

Compte de chèques postaux II. 118 35, Essertes (Vd)

Conseil des patoisants romands.



Varé

— Il a un programme très chargé : le latin et le grec au collège, le patois à la radio...

Cliché obligeamment prêté par la Feuille d'Avis de Lausanne.

Les dons en nature sont à adresser à Radio-Lausanne. A propos du Concours, signalons que les travaux en patois haut-savoyard seront jugés par M. Emile Vuarnet, à Messery (France), et ceux en patois valdôtain par M. l'abbé Dana, à Lausanne.

Le 18 novembre, M. l'abbé F.-X. Brodard, président des patoisants fribourgeois, participait à une émission évoquant le pays *dzoset*.

Le 19 novembre, M. Frédéric Mistral neveu, *capoulié* du Félibrige, s'exprimait à Radio-Genève sur la lutte menée en faveur du provençal.

* * *

Si, en plus de leur portée purement patoisante, nos émissions ont une influence sur notre vie nationale, elles auront parfaitement atteint leur but. Exemple : le 6 novembre, nous diffusions une émission en patois valaisan sur les problèmes d'élevage de la race d'Hérens ; or, le surlendemain déjà, à

l'ouverture de la session du Grand Conseil à Sion, M. le député Camille Sierro déposait un postulat invitant le Conseil d'Etat de son canton à tout mettre en œuvre pour maintenir cette race bovine indigène.

* * *

Notre prochaine émission, diffusée le samedi 18 décembre à 15 h., sera probablement la dernière de la saison en patois fribourgeois :

— *Interview par M. Clément, en parler de la Glâne, de M. le conseiller d'Etat Théodore AYER ;*

— *Production en parler gruvérin par M. Justin Geinoz, ancien huissier de l'Etat de Fribourg ;*

— *Tan te mè fao, tan té fari, et Patê d'intche no, deux poèmes de M. Francis Brodard, le nouvel et très jeune huissier fribourgeois, dits par leur auteur.*

Il n'y aura pas d'émission le 1^{er} janvier. La première en 1955 est donc reportée au samedi 15 janvier à 15 h. ; elle sera consacrée au patois jurassien.

Chs Montandon.

Les patoisants à Oron

Le chef-lieu d'Oron, qui fut la petite patrie d'Henri Kissling, rénovateur du patois, se devait de ne pas rester en arrière à l'égard du maintien du vieux langage.

Une première séance des patoisants de la région avait eu lieu l'hiver dernier.

Le dimanche 5 décembre, ils se sont retrouvés au nombre d'une quinzaine, Fribourgeois et Vaudois, à « patoisier » dans une ambiance toute fraternelle.

M. Louis Mayor souhaila la bienvenue, notamment à deux dames, dont l'une venant de Châtel-Saint-Denis.

M. O. Pasche dit ce qui s'est fait cette année dans le cadre cantonal et sur le plan romand : *Chansonnier* vaudois, concours de patois.

M. Robert Graz, syndic de Palézieux, conta des anecdotes d'artilleurs ; M. Cottet, syndic

et député à Chapelle sur Oron, dit son plaisir d'assister à cette rencontre ; Mme Suchet apporta un conte en patois de Fruence.

Enfin on se donna rendez-vous en janvier pour une nouvelle « tenabllîâ ».

Perplexité... !

Un paysan arrivant à une station du chemin de fer, fut vivement contrarié en lisant sur les deux portes de certain cabinet : « Pour messieurs — Pour dames ».

— *Diabe t'einlêvâi, et pas on pouïro petit câro po lè païsan...*

*Communiqués officiels
de l'Association vaudoise des
Amis du patois*

Pensez au Caissier

Les membres de l'Association qui n'ont pas encore payé leur cotisation de 1954, seraient bien aimables de le faire dès que possible, en versant la modeste somme de Fr. 2.— au compte de chèques postaux II. 859.

Il serait regrettable qu'ils nous mettent dans l'obligation d'augmenter cette somme du coût du remboursement que le caissier devra nécessairement disposer sur eux.

Ad. Decollogny.

YVERDON

Un relais Le Buffet

A. MALHERBE-HAYWARD

Téléphone (024) 2 31 09